

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Cybermalveillance.gouv.fr lance une AlerteCyber concernant une faille de sécurité critique dans Adobe Acrobat et Acrobat Reader**

*Paris, le 15 avril 2026 – Cybermalveillance.gouv.fr déclenche ce jour une nouvelle AlerteCyber concernant une faille de sécurité critique dans Adobe Acrobat et Acrobat Reader. Il est primordial de la corriger le plus rapidement possible en mettant à jour les systèmes concernés pour réduire les risques d'une cyberattaque.*

#### **Qu'est-ce qu'AlerteCyber ?**

Mis en place en juillet 2021, AlerteCyber est un dispositif lancé dès lors qu'une menace ou une faille critique est identifiée et qualifiée en tant que telle, conjointement par l'ANSSI et Cybermalveillance.gouv.fr. Son objectif est d'informer les entreprises, collectivités et associations de toute taille face à la menace afin de les inciter à prendre les mesures qui s'imposent pour se protéger.

Dans le cadre du dispositif AlerteCyber, Cybermalveillance.gouv.fr publie ce jour une nouvelle alerte de cybersécurité concernant une faille de sécurité critique dans Adobe Acrobat et Acrobat Reader.

De quoi s'agit-il ? Quels sont les risques encourus ? Quels systèmes sont concernés et surtout, quelles mesures doivent être prises ? C'est précisément ce que détaille cette nouvelle AlerteCyber.

#### **Description de la vulnérabilité**

Une faille de sécurité critique a été corrigée dans Adobe Acrobat et Acrobat Reader.

L'exploitation de cette vulnérabilité est déclenchée lors de l'ouverture d'un fichier PDF piégé et permet de prendre le contrôle des équipements vulnérables concernés. Ce fichier peut être envoyé par un attaquant en pièce jointe d'un courriel d'hameçonnage (phishing) ou via un lien malveillant.

Cette faille de sécurité serait activement exploitée par des attaquants contre les systèmes vulnérables.

Adobe a publié des mises à jour qui corrigent cette vulnérabilité et protègent de leur exploitation.

Quels sont les risques encourus ?

Les conséquences de l'exploitation de cette vulnérabilité peuvent être l'espionnage, le vol, voire la destruction d'informations confidentielles.

Pour en savoir plus, connaître les systèmes concernés, les mesures à prendre ainsi que la procédure à suivre, cliquer sur le lien de l'AlerteCyber concernée <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/alerte-cyber-faille-de-securite-critique-dans-adobe-acrobat-reader-202604>

## Besoin d'assistance ?

En cas de besoin d'assistance, la plateforme [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) permet de mettre en relation les victimes avec plus de 1200 prestataires référencés.

Par ailleurs, pour réduire les risques de cyberattaque, il est essentiel de sécuriser ses systèmes en amont. Cybermalveillance.gouv.fr propose, avec le service Mon ExpertCyber, une mise en relation avec des prestataires de proximité labellisés ExpertCyber en capacité d'accompagner les organisations pour la sécurisation de leurs systèmes d'information. <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/label-expertcyber/decouvrir-le-label-expertcyber>

**Contact presse :** [presse@cybermalveillance.gouv.fr](mailto:presse@cybermalveillance.gouv.fr)

Béatrice Hervieu : 01 83 75 74 10

## A propos de Cybermalveillance.gouv.fr

*Cybermalveillance.gouv.fr est la plateforme du Groupement d'Intérêt Public Action contre la cybermalveillance (GIP ACYMA). Créé en 2017, ce dispositif national a pour missions l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, la protection des organisations, la sensibilisation aux risques numériques, et l'observation de la menace sur le territoire français, qui s'illustrent notamment au travers du service d'assistance 17Cyber.*

*Ses 62 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif contribuent à sa mission d'intérêt général pour ses 3 publics : particuliers, entreprises et collectivités. En 2025, Cybermalveillance.gouv.fr a accueilli 5,1 millions de visiteurs uniques sur son site Internet et plus de 504 000 personnes ont réalisé un parcours d'assistance. [www.cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr)*

PREMIER MINISTRE  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS  
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
 MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DU NUMÉRIQUE

